

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYONS et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 23 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVÉ-BENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyons, 8 novembre 1844.

DES EAUX DE LYON.

(2^e Article.)

Nous reprenons la question au point où nous l'avons laissée hier. Le conseil municipal avait décidé que les eaux qui devraient être amenées à Lyon seraient les eaux du Rhône; il avait adopté un cahier des charges réglant les conditions d'une adjudication à trancher pour la fourniture des eaux. L'administration supérieure ne ratifia pas la délibération du conseil. Ceci mérite quelques observations : la préfecture, à l'approbation de laquelle sont soumises les délibérations des conseils municipaux, donne ou refuse cette approbation, quelquefois sans dire ses motifs, en sorte que dans ce cas il ne ressort du refus aucune lumière nouvelle; il y a à cet égard dans la loi municipale une lacune qu'il faudra nécessairement combler, si jamais on veut donner aux municipalités la force qui convient à cette institution.

La décision de l'administration supérieure coïncide avec une proposition des propriétaires du clos de Royes, offrant de dériver les sources qui passent dans ce clos et de les amener à Lyon au moyen d'une galerie souterraine. La quantité jaugée par ces sources ne parut pas satisfaisante à l'autorité qui en demandait un volume plus considérable; les propriétaires de Royes s'entendirent avec ceux des sources situées sur la même ligne, sur le plateau, afin de fournir la quantité d'eau demandée.

Sur leur proposition, la préfecture nomma deux commissions chargées de constater le volume et le niveau des sources, ainsi que les qualités hygiéniques des eaux. Les rapports furent favorables sur ces deux points; la société de médecine de Lyon proclama la supériorité hygiénique des eaux de Royes sur toutes celles dont la population pouvait se servir. M. le maire actuel de Lyon eut des conférences avec les propriétaires de Royes et posa les conditions d'une adjudication future.

A cette époque, tout fut mis en œuvre pour changer l'opinion qui s'était jusque-là prononcée pour les eaux du Rhône; des livres, des mémoires, des rapports de commissions, d'ingénieurs, furent publiés, des lettres furent adressées à la presse locale, et le Rhône, qui n'en pouvait mais, fut cruellement maltraité; nous avons vu le moment où on allait le déclarer indigne de baigner les quais de la ville.

Nous ne conduirons pas nos lecteurs à travers ce dédale obscurci par les intérêts particuliers; nous lui ferons grâce de l'analyse de quatorze volumes ou mémoires écrits sur la question des eaux et que nous avons sous les yeux. La compagnie de Royes a demandé une enquête afin d'obtenir une déclaration d'utilité publique pour la dérivation de ses eaux; la commission a fait un rapport favorable, et le conseil municipal s'est ajourné au mois de novembre pour prendre une détermination. Dans l'intervalle, une nouvelle compagnie s'est formée qui offre de distribuer les eaux du Rhône. C'est ainsi, sous cette double face, que la question viendra sous peu au conseil municipal.

La première question qui se présente, celle qu'il convient de résoudre tout d'abord, est celle du système économique à suivre. La ville de Lyon, s'élevant enfin au rang d'une grande cité, comprendra-t-elle qu'une commune doit dispenser elle-même aux habitants tout ce qui constitue un service public? Instruite par le passé, par les fautes dont on paie aujourd'hui les résultats, la ville exécutera-t-elle à ses frais les travaux nécessaires pour amener des eaux à Lyon, pour en faire couler sur les places, dans les rues, pour en fournir aux industries qui en réclament l'emploi, se bornant à mettre en adjudication la construction des travaux d'art, la fourniture du matériel, la confection et la pose des conduits? Entrera-t-elle ainsi dans un système que nous proposons déjà en 1838, dont les faits et les discussions de la presse périodique n'ont fait depuis que démontrer l'excellence? Ou bien, dédaignant le rôle qui lui convient, s'abonnera-t-elle simplement avec un particulier ou une compagnie chargée de fournir les eaux nécessaires au service public et aux particuliers?

Au lieu d'être la régulatrice du service, sera-t-elle simplement une abonnée?

Au lieu d'être la maîtresse de son sol, l'abandonnera-t-elle sans réserve aux travaux, aux remaniements, aux caprices d'une compagnie, ne comprenant que ses intérêts particuliers sans s'inquiéter des besoins de la circulation? Enfin, au lieu de se créer un revenu, s'imposera-t-elle des charges considérables?

La question de l'exécution des chemins de fer par l'Etat a fait de singuliers progrès depuis que M. Molé la posa en principe et échoua malheureusement devant une chambre prévenue contre le pouvoir bien plus que contre le système. De tous côtés on se récria : l'Etat était incapable, l'Etat n'était pas assez riche; des emprunts nouveaux allaient diminuer son crédit! Bref, la proposition échoua devant des préoccupations politiques, cause réelle de l'opposition; en refusant à l'Etat les moyens d'exécuter le grand réseau des chemins de fer, on ne voulut que refuser à un pouvoir corrupteur de nouveaux moyens de corrompre.

Mais depuis la science économique a fait des progrès, a proclamé de grands principes; l'opinion publique s'est éclairée, s'est formée; les idées tendent généralement au même but, et si le pouvoir, abdiquant à son tour les préoccupations politiques qui ont dicté et fait triompher le système de 1842, venait demander nettement et franchement aux chambres d'exécuter lui-même les chemins de fer qui ne sont pas commencés, il est certain qu'il n'éprouverait pas d'opposition sérieuse et qu'une immense majorité se prononcerait pour lui.

Quant ce système, le meilleur, le plus rationnel, gagne chaque jour des partisans, quand il menace d'arrêter, dans la prochaine session, les concessions de chemin de fer, l'administration lyonnaise l'abandonne et proclame celui dont on s'éloigne; ce n'est pas faire preuve de tact et de sagesse.

La ville de Lyon ne nous a jamais semblé circonscrite à la plaine qui s'étend entre les deux fleuves; elle a, au-dessus et au-dessous,

des besoins et des droits égaux. Les habitants de la colline qui s'étendent des bords de la Saône aux sommets de Saint-Irénée, de Saint-Just, de Fourvières, du rocher de Pierre-Scize, ne méritent pas moins d'égards que ceux des Terreaux et de Bellecour; comme ces derniers, ils paient leurs impôts, et le commis placé aux barrières pour percevoir le droit d'octroi n'a jamais fait fléchir pour eux l'égalité du tarif. L'administration municipale est donc dans l'impérieuse nécessité de les traiter avec une égalité parfaite en tout ce qui touche aux services publics. Ce n'est là que de la simple justice.

Mais le présent doit-il seul occuper une administration qui aurait conscience de la gravité de la mission qui lui est confiée? N'est-il pas juste de songer à l'avenir? La ville de Lyon, serrée aujourd'hui entre trois villes qui furent naguère ses faubourgs, a-t-elle des intérêts qui ne soient pas ceux de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise? Cette agglomération de plus de deux cent mille âmes, pour avoir quatre administrations municipales, n'a-t-elle pas les mêmes besoins, et ne voit-on pas arriver l'époque à laquelle toutes les barrières tomberont, où les murs et les fossés des forts détermineront la ligne d'octroi de cette vaste cité? Dès lors n'est-il pas tout simple, tout naturel d'organiser une fourniture d'eau de manière à satisfaire tous les besoins de ces quatre communes qui ne sont plus séparées que pour peu d'années?

Lorsque il y a six ans nous soutînmes la discussion et examinâmes les projets de fourniture d'eau, nous eûmes l'avantage d'exprimer exactement une pensée qui fut adoptée par l'opinion publique; ce que nous disions alors, nous le redisons aujourd'hui en nous résumant :

Exécution et exploitation par la ville du système au moyen duquel des eaux seront amenées et distribuées à Lyon;

Satisfaction égale des besoins de tous les habitants du territoire, quel que soit le point qu'ils habitent;

Quantité d'eau suffisante pour la grande agglomération qui se divise entre Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise;

Telles sont les propositions que nous défendrons quand la discussion viendra, ce qui ne saurait tarder.

Paris, le 6 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une correspondance assez suspecte et deux ou trois journaux ont parlé assez vaguement d'une proposition qui aurait été faite par M. Martinez de la Rosa au gouvernement français, celle de donner pour époux à la reine Isabelle le duc de Montpensier. Nous n'avons pas une grande foi dans l'existence de cette lettre; mais si elle n'est pas apocryphe, la presse fera bien de ne point se tourmenter à ce sujet. Ce mariage ne se fera pas, et pour diverses raisons.

D'abord, si M. Martinez a fait des ouvertures, ce ne peut être sincèrement. Il sait bien qu'il y a des pourparlers entre la cour de Bourges et Christine; il sait bien que le pape exige de cette femme l'union du prince des Asturies avec Isabelle II, que c'est à ce prix seul qu'elle aura la rémission de ses fautes. Le ministre a déclaré devant le sénat espagnol que jamais don Carlos et sa famille ne rentreraient en Espagne par une intrigue, et aussitôt les journalistes

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 NOVEMBRE.

LES LETTRES ANONYMES.

Il y avait à Paris, en 1800, une famille qui, au milieu des révolutions et des changements dans les mœurs et dans les idées qu'elles entraînent après elles, avait conservé intactes les vieilles traditions de la noblesse, sa physiologie patriarcale, ses habitudes austères, et la paix claustrale, un peu monotone, qu'on rencontre chez quelques gentilshommes campagnards. Le respect pour les us et coutumes d'autrefois était si bien incarné dans la famille du comte de Ligneville, qu'il avait résisté aux progrès du siècle comme aux lois nouvelles dont la civilisation avait doté la société. A cet égard, les choses avaient été poussées à ce point, qu'un de ses membres féminins ayant dit que s'il avait des enfants ils seraient égaux devant son amour, égaux en richesses et en privilèges, la famille indignée ne voulut plus le recevoir.

En effet, le plus jeune des fils du comte de Ligneville entra au séminaire. L'aîné devint héritier du nom, des titres et de la fortune, et Gaston, repoussé comme un intrus, chassé de cette maison où il était né, condamné à l'obscurité et au malheur, ne trouvait cependant au fond de son cœur ni haine ni colère. Tant que dura son enfance, il ne vit rien d'étrange dans sa position; mais lorsqu'il eut dix-huit ans, lorsque, au moment des vacances, il rentra dans la maison de son père, lorsque le bruit des fêtes vint jusqu'à lui, quand il entendit l'harmonie du bal, lorsqu'il fut comme enveloppé de tous ces parfums de femmes, si enivrants et si doux, le cœur lui manqua. Il jeta un regard de désespoir et d'amour sur cette belle vie, toute scintillante, qu'on avait la cruauté de lui faire entrevoir pour le rejeter ensuite dans la solitude et les mortifications du cloître. A l'aspect de toutes ces femmes radieuses et belles, il lui sembla qu'il s'éveillait; il sentait en lui des frémissements de joie et de douleur tout à la fois. Le jour où son âme s'animait, où la lumière et la vie s'offraient éblouissantes à ses regards, il se dit que si Dieu avait mis en lui tous ses trésors, toute sa puissance, que s'il lui avait permis de comprendre et de sentir, ce serait méconnaître sa volonté que de repousser le bonheur qu'il lui montrait. Ne sachant rien des calculs ambitieux de son père, de la sécheresse du cœur de son frère, il courut, saintement confiant dans l'amour paternel, s'agenouiller devant le comte de Ligneville; le visage baigné de larmes, mais l'œil brillant, la poitrine haletante, il s'écria :

— Mon père, je ne puis être prêtre, car on nous ordonne d'étouffer toute passion, et les passions sont chez moi plus fortes que la raison et la volonté!... J'aime mon père! j'aime ces femmes, ces anges qui me sont ap-

parus! C'est à peine si mes yeux ont pu supporter l'éclat de leur beauté; mais je les aime! j'aime le monde, les hommes, mes frères, la vie, enfin, telle qu'elle a été faite pour tous, pour vous qui avez eu une compagne et des enfants! La vie, mon père, la vie et non la mort!

— Vous êtes fou, répondit froidement le comte.
— Fou!... oh non!... ne dites pas cela!... Fou, parce que je sens en moi tant d'harmonie, tant de voix divines qui me parlent d'amour, de bonheur! Cet amour de la vie, c'est Dieu qui l'a mis dans mon sein; cette haine du cloître, c'est Dieu qui me l'inspire... c'est sa voix qui me crie : « Tu seras un mauvais prêtre!... » Mon père, sauvez-moi, car il faudra que je tue le corps pour dompter l'esprit... et je serai peut-être sacrilège. Le comte demeura impassible et répondit :

— Vous serez prêtre!
Gaston n'avait jamais lutté contre l'inflexible volonté de son père. Pâle, hors de lui, il se releva et dit d'une voix altérée :
— Je puis... résister.
— Malheureux! s'écria le comte en se levant et en dominant de sa haute taille le pauvre jeune homme qu'il foudroya de son regard. Maudit de son père, maudit de Dieu, ajouta-t-il lentement.
— Grâce! grâce! fit Gaston d'une voix étouffée, j'obéirai...

Puis il tomba inanimé aux pieds du comte. Le lendemain, il était reconduit au séminaire, où les portes ne devaient plus s'ouvrir devant ses pas que le jour où une barrière infranchissable se serait élevée entre le monde et lui. Il emporta derrière ces murailles et ces grilles qui empêchent tout contact avec le monde et ses plaisirs les plus légitimes, ses souffrances et ses brûlants désirs, et il se résigna, à dix-huit ans, à toute une longue vie de désespoir, de vœux inassouvis, de fautes ou d'affreuses tortures.

Pendant deux ans, il pria et pleura dans le sanctuaire; il demanda à Dieu la force, et la force ne lui vint pas; il lui demanda d'éteindre le feu qui le dévorait et il brûlait toujours; il lui demanda surtout la grâce d'oublier l'image d'une femme qui venait sans cesse se placer entre lui et l'autel, et dans toutes les saintes qui ornaient la chapelle, dans toutes ces vierges au front divin qu'il voulait prier, il voyait toujours les traits de celle dont le souvenir le poursuivait au pied même du saint tribunal, où il n'osait avouer le crime de sa pensée, le crime de son cœur. Rentré dans sa cellule, il versait des larmes de sang, étouffait ses sanglots, et murmurait avec angoisses : Sacrilège!

Un jour, les grilles du séminaire s'ouvrirent, et le jeune novice vit son père venir à lui en lui disant froidement :

— Votre frère est mort.
Gaston chancela, s'appuya contre le mur, mais il ne trouva pas une larme : il avait tant pleuré depuis deux ans! Son père ajouta :

— Vous êtes maintenant l'unique rejeton de la famille, vous ne pouvez plus entrer dans les ordres; je viens vous chercher.

— Moi!... balbutia Gaston comme un homme qui rêve.
Il se laissa emmener hors du cloître et monta en voiture sans prononcer une parole. Arrivé chez son père, quand il entra au salon, il vit deux femmes : l'une était sa mère; l'autre était Hermance, sa cousine, la femme de ses rêves, l'ange qu'il pleurait depuis deux ans. Sa mère lui tendait majestueusement sa main qu'il baisa; Hermance lui tendit aussi la sienne, mais en arrêtant sur lui un regard plein de douceur. Dans ce premier élan affectueux, le cœur de Gaston se dilata, et il fondit en larmes.

Un mois après, Gaston de Ligneville épousait Hermance. Heureusement que le comte avait décidé depuis long-temps que sa nièce épouserait l'héritier de ses titres et de sa fortune; le bonheur de son fils se trouvait être un hasard qui ne l'occupait que fort peu. Hermance, qui n'avait jamais éprouvé que de l'indifférence pour le fiancé que Gaston remplaçait, devait aimer ce pauvre jeune homme à qui elle apportait la richesse et le bonheur. De son côté, Gaston, devenu l'époux de la seule femme qu'il eût jamais vue dans ses rêves, après avoir sondé l'abîme de redouté tant de douleurs, devait, ardent et passionné dans sa joie comme dans son amour, accepter cette nouvelle vie avec des transports d'ivresse qui doubleraient le bonheur d'Hermance. Les femmes sont surtout heureuses du bonheur qu'elles donnent. Tout concourait donc à rendre cette union digne d'envie, et pourtant il n'en était rien. Au fond de toutes ces joies se trouva le germe de toutes les souffrances.

Gaston avait été condamné dès l'enfance à n'avoir point de volonté. Constantement dominé par les ordres souverains de son père, il n'avait pris de force que pour se résigner; de là une extrême faiblesse de caractère.

Aucune affection n'avait entouré son jeune âge; jamais il n'avait reçu les baisers de sa mère, pressés la main de son frère; jamais personne ne lui avait dit : Tu es, tu seras aimé; de là une indifférence, une timidité craintive qu'il cachait sous une apparente froideur.

Lui qui pendant long-temps n'avait rien été, n'avait rien espéré, et qu'on avait fait tout-à-coup riche, à qui l'on avait donné la femme qu'il aimait, il se défilait de son bonheur subit. Ces biens lui avaient été livrés parce que son frère était mort; cette femme avait épousé son nom et sa fortune, mais elle ne pouvait l'aimer, pensait-il, et pouvait en aimer un autre. Il était soupçonneux, jaloux, et n'osait provoquer une explication; de là une réserve froide et blessante.

Hermance, en observant son mari, crut à sa nullité et à son indifférence, et elle en éprouva une véritable douleur. Il n'est pas de femme d'esprit qui ne rougisserait d'être unie à un sot. A côté de son mari, elle veut briller, mais comme un des rayons de sa couronne; son ambition ne va pas au-delà. Chez les femmes, plus grand est l'amour, plus grande est la

à gages d'au-delà et d'en-deçà des Pyrénées se sont écriés : Est-ce clair, cela? La réponse est bien simple : Non, cela n'est pas clair. Non, cela ne veut pas dire que don Carlos et son fils ne rentreront pas en Espagne; car les intrigues par lesquelles leurs amis les ramèneraient, ce n'est pas eux qui leur donneraient ce nom; ils les appelleraient des négociations loyales, et comme la constitution, bientôt, n'accordera plus au sénat et au congrès le droit d'intervenir dans le choix du mari de la reine, il n'y aura pas un pouvoir qui ait la faculté d'infliger à ces trames leur véritable nom.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance royale qui institue divers présidents, juges et suppléants des tribunaux de commerce. Du reste, même silence de la part de la feuille officielle en ce qui touche l'École Polytechnique.

— La retraite de M. Naudet, chef du cabinet de M. le ministre de la guerre, est, assure-t-on, définitive et acceptée. On ne nomme pas encore son successeur.

— L'inspecteur-général de l'infanterie de marine a terminé sa tournée dans les ports de France. Une promotion va s'ensuivre parmi les officiers de ce corps; elle comprendra environ 70 avancements en grade, dont 15 capitaines. L'ordonnance contenant ces promotions ne tardera pas à paraître.

— Des ordres très-sévères sont partis récemment pour nos colonies. Ils enjoignent à la censure, qui exerce, comme on sait, un pouvoir absolu sur les journaux de nos possessions, de ne rien laisser imprimer qui soit désagréable aux Anglais. C'est une façon comme une autre de maintenir l'entente cordiale, et l'on ne manquera pas, plus tard, de nous dire : « Voyez en quelle estime on tient les Anglais dans nos colonies qui ne sont pas soumises à l'action délétère des mauvaises passions. Les journaux n'y parlent jamais d'eux et ne les attaquent jamais. »

— On vient d'afficher autour de l'église de Saint-Eustache, à Paris, un avis qui défend aux paroissiens la lecture du *Juif-Errant*, et au prône de Saint-Germain-l'Auxerrois, on a engagé les mères de famille à en interdire sévèrement la lecture à leurs enfants. MM. les ecclésiastiques de la rue des Postes n'aiment pas cette publication, parce qu'elle dévoile tout le système d'invasion de ces messieurs.

Bulletin de la Bourse de Paris du 6 novembre 1844.

La bourse a commencé aujourd'hui en hausse. Avant l'ouverture, on a fait 82 60, et la cote a ouvert au parquet à ce prix. Elle a d'abord été cotée à 82 35, puis elle est remontée rapidement à 82 70, cours auquel elle n'est restée que quelques instants. Enfin elle est retombée à 82 40, et la clôture au parquet a eu lieu à ce cours.

| | | | |
|------------------------------------|---------|---------------------------------|---------|
| Cinq pour cent | » | Trois pour cent belge | » |
| Quatre et demi pour cent | » | Banque belge | 650 |
| Quatre pour cent | 106 75 | Caisse Lafitte | 1112 50 |
| Trois pour cent | 82 50 | — — — — — | 5040 |
| Actions de la Banque | 3075 | CHEMINS DE FER | |
| Obligations de Paris | 1475 50 | Paris à Rouen | 1037 50 |
| Rentes de Naples | 99 60 | Paris à Orléans | 1026 |
| Etats romains | 105 12 | Rouen au Havre | 782 50 |
| Actions d'Espagne | 52 1/2 | Strasbourg à Bâle | 278 75 |
| Cinq pour cent belge | 105 5/8 | Avignon à Marseille | » |

On lit dans l'Afrique :

« Nous croyons pouvoir donner comme certain l'abandon du projet de création d'une vice-royauté en Algérie au profit de M. le duc d'Aumale. Ceux-là même qui avaient mis en avant ce projet se défendent aujourd'hui, nous assure-t-on, d'en avoir conçu la pensée. On va même jusqu'à dire que le prince ne retournera plus en Afrique, et qu'il a fait un adieu définitif au gouvernement de la province de Constantine.

« Nous savons, d'ailleurs, de très-bonne source, que M. le maréchal Bugeaud ne songe nullement à quitter le poste qu'il occupe; et s'il est vrai, comme le bruit en court, qu'il ait renoncé au congé dont il avait fait récemment la demande, c'est qu'apparemment il se défie des intentions du ministère à son égard. On se rappelle que, dans une autre occasion, il en a agi de même pour éviter de laisser prendre pied dans le gouvernement d'Afrique à un favori de la cour, chargé de faire l'intérim en son absence. »

Ce favori dont parle l'Afrique est M. le général de Rumigny, qui fut obligé en effet de repartir peu de jours après son débarquement à Alger.

On lit dans la Patrie arrivée ce matin :

« La nouvelle que nous avons donnée au sujet de l'École Polytechnique est malheureusement confirmée par les faits. Des lettres de convocation ont été adressées aux élèves licenciés pour les rappeler à l'École; mais dix-sept d'entre eux n'en ont pas reçu et n'en recevront point.

» Ainsi, l'École Polytechnique sera décimée, suivant l'énergique expression du *Journal des Débats* lui-même. On voit que le ministère ne renonce pas à cette déplorable violence; seulement il l'accomplit dans l'ombre. »

On lit dans le Sun :

« Un vaisseau de guerre français a fait feu sur le *Samarang*. Nous n'avons pas encore pu nous procurer de détails; le capitaine Geere ferait bien de publier toute cette affaire. En vérité, les Français insultent partout le pavillon anglais. Quoique nous n'aimions pas la guerre, nous ne pouvons supporter plus longtemps une telle insolence. »

Ainsi, sur un bruit exagéré, peut-être faux, voilà déjà des menaces ! Et cette entente cordiale dont on fait tant de bruit, où est-elle ? Il faudra, pour l'assoir, beaucoup de lettres de remerciements comme l'épître que M. de Mackau vient d'adresser à l'amiral commandant en chef à Portsmouth pour le remercier de l'accueil fait à nos marins.

On lit dans la Réforme :

« Plusieurs journaux ont raconté l'histoire de l'arrestation du général Ametler et de son compagnon de voyage : mais leur récit n'est pas complètement exact, et nous sommes à même de donner une version dont nous attestons la fidélité.

« Le général, en passant à Limoux (Aude), avait demandé un guide pour l'accompagner jusqu'à la frontière. Arrivé à Couisa, il prit une voiture afin de traverser le col de Saint-Louis; pour franchir cette côte rapide, les deux Espagnols mirent pied à terre et prirent les devants, laissant à leur guide le soin d'enrayer la voiture et de la surveiller pendant ce trajet. C'est alors que, profitant de leur éloignement, le guide infidèle s'empara de la valise qui contenait l'argent, prit la fuite et disparut. Quand le général voulut remonter dans la voiture, il chercha des yeux le guide, et ne l'apercevant pas, il conçut des soupçons qui bientôt se changèrent en certitude lorsqu'il vit que sa valise avait été enlevée. Après quelque hésitation, les voyageurs se déterminèrent à retourner à Limoux, dont ils étaient déjà à cinq lieues, espérant qu'à l'aide de quelques sacrifices ils se feraient rendre l'argent volé. Un honorable avocat de cette ville fit à cet effet les démarches les plus actives; mais, loin d'avoir pu amener le voleur à une restitution, il devint lui-même l'objet de ses injures et de ses menaces effrontées. Cependant avis du vol avait été donné au procureur du roi par d'autres personnes que les intéressés qui se croyaient obligés de cacher leur présence: on fit cerner la maison du voleur, qui s'échappa par les toits. Nous pourrions citer et vouer à l'infamie le nom du misérable qui a trahi la confiance qu'on avait mise en lui, et qui n'a pas craint de dépouiller des proscrits; nous ne le ferons pas, pour laisser toute latitude à la procédure qui s'instruit en ce moment.

« Quant aux voyageurs, quoique privés des ressources sur lesquelles ils devaient compter, ils ne s'en étaient pas moins remis en route, poursuivant avec une courageuse persévérance la tâche à laquelle ils s'étaient dévoués; mais l'éveil avait été donné, et le temps qu'ils avaient perdu permit de les rejoindre et de les arrêter au moment où ils allaient passer la frontière. Conduits dans les prisons de Ceret et de Perpignan, ils y ont été confondus avec les voleurs et les assassins: voilà l'hospitalité que le gouvernement français donne aux défenseurs de la liberté. Ce n'était pas ainsi qu'il agissait envers les Narvaez, les Concha et autres, lorsqu'ils traversaient la même frontière pour rétablir l'autorité de Christine; ceux-ci étaient munis de passeports; les autorités avaient ordre de les protéger, de favoriser leurs desseins. Ce rapprochement suffit à caractériser la politique française et ses sympathies. »

Nous lisons dans la Revue de Genève :

« Les journaux français annoncent que M. de Pontois, ambassadeur de la cour de France en Suisse, est venu à Genève pour entamer des négociations relatives à un traité ayant pour objet d'empêcher la contrefaçon des ouvrages français, qui commence à prendre de l'accroissement à Genève et à Lausanne.

« Nous sommes vraiment peinés de voir nos confrères accueillir ainsi l'annonce qu'un ambassadeur de la cour des Tuileries puisse être un seul instant chargé d'entamer quelque chose ayant réellement rapport aux véritables fonctions diplomatiques d'un agent français à l'étranger, c'est-à-dire de songer à perfectionner les rapports internationaux entre la France et les pays auprès desquels ils sont accrédités.

« Les journaux auront été induits en erreur à cet égard par quelque honnête libraire, qui aura porté plainte contre la nouvelle

industrie de contrefaçon qui commence dans nos contrées, et vite ils auront cru que, dès que M. de Pontois venait à Genève, c'était pour cet objet, d'autant plus que dès long-temps on sait en France que le côté radical de Genève a fait des propositions pour un traité de ce genre, et que depuis long-temps aussi les libraires de Paris ont déclaré dans un mémoire que les justes concessions à faire à la librairie étrangère pour obtenir hors de France une protection contre la contrefaçon ne leur nuiraient de nulle façon.

« Quand une question en est à ce point, il semblerait qu'on eût dû arriver à une conclusion; mais encore faut-il que les intérêts médiocres entre les nations veuillent s'en occuper, et c'est ce que la diplomatie française en Suisse n'a jamais été chargée. Elle est bien plutôt occupée d'empêcher à jamais de semblables traités d'utilité réciproque, car elle est spécialement chargée d'entraver autant qu'il est en elle la réforme du Pacte, c'est-à-dire la centralisation des intérêts fédéraux de la Suisse. Or, si les journaux de France veulent savoir ce que M. de Pontois est venu faire à Genève, nous allons le leur dire.

« D'abord, et principalement, il y est venu parce qu'il s'ennuie à Berne et que le spectacle de Genève est beaucoup meilleur que celui de Berne; ensuite il y est venu cette fois pour l'affaire Marilley. L'affaire Marilley est une affaire de curé catholique nommé par l'évêque et que le conseil d'état de Genève n'a pas voulu admettre. Dans cette affaire, le conseil d'état de Genève est dans son droit; il peut refuser l'admission d'un curé nommé par l'évêque. Mais a-t-il judicieusement exercé son droit? Ceci fait question chez nous, et la *Revue* croit que le conseil d'état aurait mieux fait d'exercer son droit sur un sujet moins distingué que M. Marilley. On le voit, ceci est une affaire purement d'intérieur. Néanmoins, M. l'ambassadeur de la cour de France a reçu l'ordre de s'en mêler. On voit que la diplomatie de M. Guizot est aujourd'hui partout la même; elle sert en Espagne de médiatrice entre le pape et M^{me} Manoz, et à Genève elle intervient dans les nominations de curés. »

RÉFORME PÉNITENTIAIRE.

Le procès qui est intenté à Colmar au *Courier du Haut-Rhin* porte spécialement sur les accusations dirigées par ce journal contre le régime de la maison centrale d'Ensisheim. Le *Courier* n'attend pas, pour se défendre, le jour de l'audience; il rapporte dès aujourd'hui des faits qu'il peut alléguer pour justifier l'article incriminé et dont la révélation est destinée à produire une pénible sensation.

Ainsi, il publie un compte-rendu de l'audience de la cour d'assises du Haut-Rhin du 23 août dernier, dans laquelle a comparu Coyot, un détenu de la maison centrale d'Ensisheim. Précédemment déjà ce détenu avait été condamné à vingt années de travaux forcés pour avoir tenté d'incendier la prison d'Ensisheim, dans laquelle il était renfermé. Au mois d'août dernier, il comparait de nouveau devant la cour d'assises pour avoir tenté d'assassiner un de ses co-détenus. A l'audience, il déclara nettement qu'il n'avait cherché à commettre ce crime qu'afin de se soustraire au régime de la maison de détention d'Ensisheim.

Le *Courier du Haut-Rhin* fait connaître la plaidoirie que prononça alors le défenseur de l'accusé, M^e Emery. Cette plaidoirie, que le ministère public et la cour ont écoutée sans l'interrompre, est par elle-même un véritable acte d'accusation contre le régime de la prison d'Ensisheim; car les faits que le défenseur a cités tendent à rejeter sur ce régime la responsabilité des crimes commis par plusieurs détenus. Nous en extrayons le passage suivant, qui n'a besoin d'aucun commentaire :

Au sortir du bague il fallait vivre; Coyot cherche à gagner son pain. Il cherche du travail, il frappe aux portes pour en demander. Il est sur le point de réussir; mais on apprend qu'il est forcé libéré. Il est repoussé; point de travail pour lui, point de moyens d'existence! Il est donc placé dans l'alternative ou de mourir de faim ou de voler du pain pour vivre. Il prend ce dernier parti: la loi naturelle est plus puissante que la loi morale. Il tente de voler un objet de peu d'importance, mais ses précédents viennent aggraver sa position; il est condamné à cinq ans de réclusion. Le voilà donc au sortir du bague jeté dans la maison centrale d'Ensisheim, véritable enfer qui pousse au désespoir tant de malheureux que nous voyons pour ainsi dire à chaque session implorer la sévérité du jury pour les délivrer des tortures qu'ils éprouvent dans cette prison.

Cette année, c'était Nayer, détenu à Ensisheim, qui frappait sans raison un gardien de plusieurs coups de couteau, uniquement pour sortir de la maison centrale et pour aller au bague; il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. C'était Moret qui avait commis une tentative d'incendie pour sortir de la prison d'Ensisheim. Dix ans de travaux forcés! Coyot ne pouvait supporter ce régime presque inhumain. Mais je n'ose tout dire. Il n'est pas permis au défenseur de pénétrer dans cette sombre demeure, où il trouverait cependant des éléments de défense. Il pourrait peut-être adresser de graves reproches aux choses.

Coyot, condamné au silence le plus absolu, à un travail des plus pénibles

vanité; ou plutôt cette vanité est une sainte et noble ambition qu'elles font remonter d'elles-mêmes à celui qu'elles ont choisi pour maître. Orgueil de cœur bien naturel! L'époux est le protecteur de la femme; elle s'abrite sous son égide et s'appuie sur son ombre. Il faut donc que le guide et l'appui soient dignes, forts et respectés.

Hernance, dès les premiers jours de son union, vit avec douleur son mari, timide et craintif devant elle, hésiter à prendre chez lui l'autorité qui lui appartenait; elle le vit, dans ses salons, laisser errer autour de lui un regard défiant et incertain, se mêler rarement à la conversation, éviter toute discussion et s'avoquer vaincu dès le commencement du débat; elle le vit, en face de ses valets même, ne donner ses ordres que d'une voix timide et après avoir interrogé le regard d'Hernance. Pauvre jeune homme! de tous les biens qu'on lui avait jetés à profusion, de sa fortune, de son rang, de sa femme, de la vie enfin, il ne savait pas jouir; il était étourdi, enivré, sans force pour la prospérité, et, pour comble d'infortune, il voyait le bonheur, et, inhabile à le saisir, il sentait, avec la certitude de son existence, accroître son désespoir.

Hernance était plus malheureuse encore. Dans ses rêves de jeune fille, elle avait vu passer la belle et mélancolique image de Gaston; elle s'était surprise à pleurer sur le sort de ce pauvre enfant, déshérité de tous les biens de la terre. Le jour où la mort avait changé leur destinée, elle avait tressailli en pensant à tout le bonheur qu'elle allait lui apporter; mais quand elle le trouva si froid, son cœur se glaça. Il ne l'aimait donc pas? Amour et fortune le laissaient donc indifférent? Peut-être qu'il regrettait la paix du cloître. Hernance pleura en secret; mais elle était trop fière pour que personne pût voir la trace de ses larmes. Ce fut pis encore lorsque dans le monde Gaston occupa si peu de place. La société juge sur les dehors, et le séminariste devenu gentilhomme eut promptement son brevet d'incapacité. On l'avait d'abord accueilli avec bienveillance: il était noble et riche; puis on avait souri de sa timidité craintive, puis on s'était blessé de ne pas le voir répondre aux espérances un peu trop promptement conçues. On avait haussé les épaules, on s'était éloigné de lui. On avait témoigné de la pitié à sa femme, et peu à peu les brillants du jour, se fiant sur la nullité du mari, sur son indifférence, entourèrent la jeune femme pour la consoler d'être méconnue, et ne craignaient pas d'atteindre Gaston de leurs insolentes railleries.

Hernance observa son mari; il demeurait impassible, sa pâle figure ne s'anima pas, son regard restait fixé vers la terre: c'en était donc fait du bonheur et des rêves de la jeune femme! Elle le comprit et releva la tête; elle ne voulait pas du moins que cette société moqueuse s'amusât à ses dépens. Comme tout le monde, elle feignit d'oublier Gaston; un perpétuel sourire vint se fixer sur ses lèvres, et l'on dut la croire heureuse

des hommages qu'on lui prodiguait et du brillant cortège d'admirateurs attachés en tout lieu à ses pas. Nul ne savait la tristesse de son âme, nul ne savait avec quels déchirements de cœur elle avait renoncé à cette vie d'amour et de dévouement qu'elle avait espérée.

Mais qui donc devinait les souffrances de Gaston, lui qui adorait sa femme et qui n'osait près d'elle laisser parler son amour, lui qui se sentait plus d'esprit et de science que tous ces soi-disant savants qui encombraient ses salons, lui dont une invincible défiance paralysait toutes les facultés, lui qui était jaloux et qui n'osait dire à tous ces insolents séducteurs: Ceci est mon bien, mon trésor, ma vie; malheur à qui essaiera de me la ravir! de peur qu'on ne lui répondît: Vous n'avez rien fait pour la mériter; elle ne vous aime pas: quels sont donc vos droits?

Il s'enfermait seul et essayait de lire ses auteurs favoris; mais il ne pouvait ni lire ni méditer. Alors il prenait le portrait d'Hernance et le couvrait de baisers brûlants; il lui disait tous les trésors d'amour qu'il cachait dans son âme, toutes ses douleurs, toute la passion qui le dévorait. Puis, en pensant à ses rivaux, il bondissait de colère, son cœur battait à briser sa poitrine; il voulait aller les provoquer, leur arracher la vie ou leur donner la sienne; puis il retombait haletant, brisé, le visage baigné de pleurs, en disant avec désespoir: Elle ne m'aime pas!

Sans force pour la lutte dont il n'attendait aucun succès, il laissait grossir la barrière qui s'élevait entre Hernance et lui et menaçait d'être bientôt infranchissable. Cédant à une mortelle apathie, il ne lit rien pour combattre sa fatale destinée. Hernance, lasse d'attendre et d'espérer en vain, détourna tout à fait ses regards de lui, et ses nombreux admirateurs ne craignirent pas d'afficher leurs espérances même devant l'impassible époux qu'ils outrageaient impunément.

Parmi ceux dont les assiduités commençaient à devenir compromettantes, on remarquait un certain marquis de Figeac, spirituel, bien fait, élégant et riche, un de ces hommes aux amours de tête, foux, audacieux, qui trompent d'autant mieux qu'ils se trompent eux-mêmes, qu'ils s'éloignent à leurs propres paroles et se passionnent en esprit plus que ceux qui livrent à l'amour et leur cœur et leurs sens. Ces hommes sont dangereux, car, dans leur étrange amour, ils sont capables de dévouements sublimes qui ne durent qu'une heure, mais qui peuvent entraîner et perdre la femme la mieux prévenue contre le péril.

Le marquis de Figeac, dans son amour pour Hernance, arrivait au moment où l'on risquerait sa vie, sa fortune, son honneur pour posséder une femme. C'est l'instant où ces grandes passions doivent réussir ou s'éteindre. Un soir, il se trouva seul dans le salon de M^{me} de Ligneville, seul avec elle, à genoux, retenant ses mains dans les siennes et la suppliant avec larmes de ne pas le désespérer. Elle résistait encore à cette voix élo-

quente, à ce regard si passionné; elle résistait autant par indifférence que par respect d'elle-même, car le nom de Gaston n'avait pas même été prononcé. Mais qu'il est difficile de ne pas faiblir devant la logique amoureuse d'un homme jeune, beau et audacieux, quand on n'a pour se défendre que ses principes, et rien au fond du cœur, pas une affliction, pas un souvenir qui vous sauve un moment du danger! Hernance comprenait le péril et commençait à se sentir trop ému pour chasser l'audacieux qui pleurait à ses genoux; elle allait essayer d'un moyen fort dangereux: la prière. Heureusement la porte s'ouvrit, et Gaston s'arrêta sur le seuil. Un éclair jaillit de ses yeux, un pâleur mate monta à son front; on put le voir tressaillir; mais tout cela fut rapide comme la pensée. Son regard, qui avait enveloppé Hernance, se baissa vers la terre, et cet éclair de fierté, qui avait un moment illuminé ses traits, disparut.

Le marquis ne se déconcerta pas le moins du monde; il se releva en disant avec une impertinente assurance :

— Vous arrivez à propos, Monsieur de Ligneville; nous répétons avec Madame une scène de comédie que nous devons jouer ensemble chez la duchesse.

— Pourquoi donc alors vous dérangez-vous? dit Gaston avec un froid glacial.

— C'était le dernier mot de la pièce, l'instant où l'amant a prouvé la sincérité de son mouvement... où il en obtient la récompense... N'est-ce pas, Madame?...

Hernance ne répondit pas, et leva les yeux sur Gaston; il était plus pâle encore, mais immobile et froid.

— Mon Dieu! dit étourdiment le marquis, cette répétition, Madame, m'a fait oublier l'heure... M^{me} de Surmer vous attend, et vous m'avez accepté pour votre chevalier.

— Non pas ce soir, Monsieur, dit Gaston avec embarras. Madame m'a promis cette soirée; c'est bien peu pour toutes celles qu'elle donne au monde.

— Mais moi, j'avais promis à M^{me} de Surmer, dit Hernance qui semblait hésiter.

Le bonheur de toute sa vie, Gaston le tenait dans ses mains; c'était l'heure de reprendre devant l'amant la dignité du mari, c'était l'heure d'être maître et de se relever aux yeux d'Hernance. Le cœur déchiré de ses angoisses de la jalousie, presque certain de son malheur, il releva la tête. Son grand œil noir brillait, et d'une voix brève il dit :

— Et moi, je ne veux point...

Mais il rencontra le regard inquiet d'Hernance, il craignit de l'offenser. Soit amour, soit faiblesse, il laissa tomber sa tête sur sa poitrine en disant d'une voix étouffée :

à la forge, ou bien au cachot, regrettait le bague. Là au moins il n'é-
tait toujours derrière les barreaux; au bague il voyait le ciel, il voyait
l'océan si imposant de la mer. Aussi il veut y retourner. Cette pen-
sée dans son esprit; il cherche un moyen, il croit l'avoir trouvé.
Il met le simulacre d'une tentative d'incendie; car un incendie n'est
possible avec cette vigilance de chaque instant qu'exercent les gardes.
Le but consistait à faire envisager son action comme un crime pour
la prison. Il met dans sa confiance plusieurs codétenus pour se
faire les accusateurs et arrive ainsi à son but. Traîné devant la cour
il est condamné à vingt ans de travaux forcés pour ce fait. Le
sursis, son espoir s'est réalisé: il va retourner au bague. Non, pas
encore! Jamais aucun de ses desirs ne sera satisfait! Il veut aller au bague,
il y a droit; mais l'administration, de crainte de voir son exemple suivi par
d'autres, car le désespoir de ces malheureux est au comble, le retient
dans la maison centrale. Il restera à Ensisheim et on se souviendra de lui.
L'homme dernier, il le passa au cachot, les fers aux pieds et aux mains. —
L'homme en portent encore les douloureuses cicatrices, exposé à toutes
les rigueurs du froid, chargé de chaînes. Ah! c'en est trop! il ne veut
plus vivre; le bague sera plus doux, pense-t-il. Que va-t-il faire? Cette fois-ci,
il s'avouera plus quel est le mobile qui le pousse au crime, il prendra des
détours. Il va mettre sur le compte de la vengeance ce qu'il ne fera ce-
pendant que pour satisfaire son désir de quitter Ensisheim. Il choisit pour
victime Husson, qui a déposé dans la dernière affaire; il va se venger de
son témoignage.

Chronique.

Une nouvelle affaire d'association non autorisée se poursuit. L'in-
struction en est confiée à M. Français. Plusieurs ouvriers en soie
ont été arrêtés.

Nous avons annoncé hier que l'on avait trouvé mercredi ma-
tin, sur le cours Bourbon, le cadavre d'une femme qui, selon toute
apparence, avait péri de mort violente. L'autorité judiciaire a fait
procéder à l'autopsie, et il est résulté de l'examen du cadavre
que cette femme portait au cou de nombreuses traces de strangula-
tion, et qu'en outre, elle avait reçu au bas-ventre de larges blessu-
res qui, d'après le rapport des médecins, ont été produites soit par
un sabre, soit par un couteau de grande dimension. La victime a
été reconnue par la police pour une de ces nombreuses filles publi-
ques qui peuplent les quartiers des Brotteaux. Selon toute apparence,
cette fille a été tuée dans un de ces ignobles bouges qui avoisinent
les rues Madame et Monsieur; ensuite les meurtriers, pour cacher
leur crime, auront voulu précipiter leur victime dans le Rhône;
mais sans doute ils en auront été empêchés par l'arrivée de quelque
passant. C'est ainsi qu'ils auront déposé le cadavre sur la voie publi-
que. La justice informe sur cet événement.

Aujourd'hui, à midi, un homme de trente à quarante ans s'est
précipité du Pont-de-Pierre dans la Saône. On l'a retiré sain et sauf
en amont du pont Seguin. Nous ignorons encore les causes de cette
tentative de suicide.

Le dimanche 3 novembre, entre six et huit heures du soir, un
vol a été commis dans la rue des Chartreux, n° 35, chez les demois-
elles Chopard, lingères. Les voleurs se sont introduits par une
porte qui est dans l'allée; ils ont ouvert une serrure de sûreté, et
ont pris tout l'argent qui était dans la banque et celui que conte-
nait une commode dans une chambre; ils se sont emparés égale-
ment de l'argenterie qui était à la cuisine, d'une partie des mar-
chandises et de quelques vêtements.

Il serait à désirer que l'autorité fit mieux éclaircir cette partie du
quartier des Chartreux, où il n'existe que quelques réverbères à
l'huile, placés à une distance très-éloignée.

Le vendredi 29 novembre courant, à midi, il sera procédé à
l'adjudication des travaux d'amélioration de treize passages de la
Saône depuis Chalon jusqu'à Lyon, en trois lots séparés. Ces tra-
vaux consistent en terrassements, dragages, clayonnages, enro-
chements, perrés, etc., et sont estimés, y compris les sommes à
valoir pour cas imprévus, savoir :

Pour le premier lot : Epervans, 80,000 f.; la Grosne, 65,000 f.;
entre le port d'Ouroux et le port de la Grosne, 8,000 f. — Total,
153,000 f.

Pour le deuxième lot : Le Petit-Thorey, 65,000 f.; la Marjandeau,
55,000 f.; l'Homme-d'Armes, 40,000 f.; sous Gigny, 19,000 f.; sous
Epine, 13,000 f. — Total, 192,000 f.

Pour le troisième lot : l'île Farges, 100,000 f.; le Porcelet,
23,000 f.; en amont du port Saint-Jean, 27,000 f.; l'île Saint-Jean,
40,000 f.; Marbey, 16,000 f. — Total, 206,000 f.

Total général, 551,000 f.; plus, pour travaux supplémentaires,
sous la Colonne, à Gigny, 1,888 f. 25 c., et bornes de défense sur
la banquette de halage, à Mâcon, 877 f. 50 c. On pourra prendre
connaissance des conditions de l'adjudication, ainsi que des devis,
plans et détails estimatifs, dans les bureaux de la préfecture, à Mâ-
con, et dans celui de l'ingénieur, à Chalon.

EDUCATION DE SOURDS-MUETS PAR LA PAROLE.

En faisant connaître l'existence du double établissement de

— Allez, Madame, vous êtes libre.
Hermance se leva vivement, comme si elle eût voulu cacher un mou-
vement de colère et de dépit; elle jeta une mante sur ses épaules. Un
valet parut :
— La voiture de Madame est prête.
Elle tenait la main du marquis, et ils s'éloignèrent, non sans que l'heu-
reux séducteur jetât au mari abandonné un regard d'insolent triomphe.
Arrivée à sa voiture, Hermance s'arrêta et dit au marquis :
— Maintenant, Monsieur le marquis, je vous supplie de ne pas m'ac-
compagner.
— Comment ?
— Je vous en supplie.
— Quel étrange caprice !... quand votre mari lui-même...
— Mon mari, Monsieur le marquis ! est-ce donc trop demander à ce
démouement dont vous parlez tout-à-l'heure que d'exiger le sacrifice
d'une soirée ?
— Je vous obéis, dit le marquis décontenancé, mais je vous reverrai ?
— Oui.
— Vous me recevrez demain ?
— Oui, oui.
Et elle s'élança dans la voiture. Le marquis fit avancer la sienne et y
monta seul avec beaucoup d'humeur. Il avait espéré un dénouement plus
doux à cette soirée si bien commencée.
Pendant ce temps, Gaston était resté comme écrasé sous la certitude de
son malheur. Hermance venait de se faire la complice du marquis. Que
voulait-il faire ? tuer cet homme ? déshonorer sa femme ?
— Non, murmura-t-il, je m'éloignerai, et que Dieu lui pardonne !...
Mais je suis fou !... les laisser ensemble !... la livrer à cet insolent !...
Ah ! plutôt sa vie, la mienne !...
D'un bond, il fut au bas de l'escalier, sous le péristyle. Il s'arrêta, res-
pira avec effort, et remonta chez lui en essayant la sueur froide qui
mouillait son front. Il avait vu le marquis monter seul dans sa voiture.
Mais ces douleurs ne furent qu'un moment suspendues. Renfermé dans
son appartement, il se rappela la scène de la soirée. Non, sans doute,
Hermance n'était pas encore coupable; mais encore son cœur, à son insu,
l'était peut-être déjà. Elle avait défendu au marquis de l'accompagner,
mais elle n'avait pas voulu rester avec Gaston. Il ne savait pas si l'amant
était aimé, mais à coup sûr le mari était haï, et cette dernière pensée
rejeta Gaston dans son abattement ordinaire, ne trouvant plus que des
larmes pour son malheur. (La fin à demain.)

sourds-muets dirigé par M. Louis Rauh, rue Neuve-du-Collège et rue
Saint-François, à Grenoble, nous croyons rendre le plus grand ser-
vice aux malheureux privés par la nature des organes qui concou-
rent à l'acquisition ordinaire de la parole.

Ce don précieux leur est rendu par les procédés que possède
l'instituteur, en même temps qu'il cultive rationnellement leur édu-
cation morale et intellectuelle. Ils acquièrent ainsi non seulement
la faculté de communiquer avec les autres membres de la société,
mais encore celle du perfectionnement de tout leur être moral. C'est
ce qu'attestent les témoignages unanimes de l'académie et du con-
seil municipal de Grenoble ainsi que de M. le ministre de l'instruc-
tion publique.

Au surplus, l'annonce d'un semblable bienfait offre assez d'import-
ance pour que les parents de sourds-muets se décident à visiter
l'établissement de M. Rauh, où ils se convaincront par eux-mêmes
de la réalité des résultats annoncés.

M. Chapuy-Montlaville va publier le rapport de sa conduite
parlementaire en 1844, ainsi qu'il en a pris la louable habitude. Ce
rapport, qui a été retardé par le mauvais état de la santé de l'hono-
rable député de Louhans, est sous presse, et dès qu'il nous sera
parvenu, nous l'analyserons ou nous en citerons les principaux pas-
sages.

Initier les électeurs aux actes politiques, aux motifs qui ont di-
rigé les votes de leur mandataire, est un de ces bons exemples que
se garderont de suivre ces renégats du centre entrés à la chambre
à l'aide de l'opposition. (La Mouche.)

Plusieurs chasseurs de Bâgé-le-Châtel rencontrent derniè-
rement un garde sur la route royale de Bourg à Mâcon; bien
que ne chassant pas, ces messieurs sont priés d'exhiber leur permis
de chasse, et ils l'exhibent sans difficulté. Ils étaient en règle. Le
garde venait à peine de les quitter, qu'un lièvre traverse la route
royale. Les chasseurs surpris l'ajustent au moment où il s'élançait
dans un champ de sarrasin, et trois coups de fusil l'étendent raide
mort. Le garde revient sur ses pas et demande si le propriétaire a
donné le droit à ces messieurs de tuer un lièvre dans son champ.
Sur la réponse négative, il dresse procès-verbal malgré la protesta-
tion des délinquants qui prétendaient qu'il ne fallait pas de permis-
sion pour chasser sur une route royale, que le lièvre avait encore
les deux pattes de derrière sur ladite route lorsque le plomb l'a at-
teint, et que s'il était allé mourir dans le champ, c'était par esprit
de vengeance. « Vous vous débarrasserez là-bas », a répondu le
garde implacable, et le procès-verbal a été envoyé là-bas, c'est-à-
dire à Bourg.

C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous insérons de nou-
velles absurdités de la nouvelle loi sur la chasse. (Idem.)

Des villes un peu considérables de nos provinces, la ville de
Tarare était la seule qui ne fût pas éclairée au gaz. Par un traité
conclu avec une compagnie de Lyon, cette ville doit être éclairée
au gaz le 1^{er} octobre 1845. Tout le monde se félicite de cette mesure
qui vient d'être prise par le maire de concert avec le conseil muni-
cipal en faveur d'une ville aussi intéressante par son industrie.

Ces jours derniers, un jeune homme de quatorze ans a été
victime de son imprudence dans l'atelier des Anglais, à Tarare.
Voulant nettoyer et engraisser l'engrenage, il a été attiré avec
force par sa blouse et mutilé horriblement. Une heure après, il
expirait dans d'horribles souffrances.

La nouvelle loi sur la chasse a déjà donné lieu à de curieux
incidents; en voici un qui n'est pas le moins piquant de ceux qu'à
signalés la presse :

Il y a quelques jours, deux jeunes gens de Jujurieux (Ain) re-
venaient de la chasse à la pantière, rapportant chacun dans un sac
leurs lourds engins. Il était nuit et une brume épaisse enveloppait l'at-
mosphère; tout-à-coup le cri : Arrêtez! au nom de la loi! parti der-
rière eux à une assez faible distance, les fait tressaillir. Leur con-
science, peu tranquille à l'endroit du permis exigé par la loi pour
la chasse qu'ils viennent de faire, leur fait présumer aussitôt qu'ils
ont des gendarmes à leurs trousses; les voilà donc détalant à qui
mieux mieux, et abandonnant, pour fuir plus vite, les filets qui
leur pèsent sur le dos. Un second cri : Arrêtez! suivi bientôt de
deux coups de feu qui retentissent dans la vallée, ne fait que re-
doubler leur course plus rapide.

Franchissant les buissons, les murs et les fossés remplis d'eau,
au risque de se rompre le cou et de prendre, par la saison la moins
propice, un bain rafraîchissant, ils arrivent enfin dans une maison
du village, le visage effaré, leurs vêtements trempés et souillés de
boue, en un mot dans un désordre tel, que leur hôte crut un instant
qu'ils venaient de faire un mauvais coup.

Or, les prétendus gendarmes, qui avaient donné aux chasseurs
délinquants une si rude chasse, n'étaient autre que des préposés de
la douane. Suivant la piste une bande de contrebandiers, qui al-
lait déboucher dans la gorge, ils avaient pris nos deux jeunes gens
pour des porteurs, et, voyant qu'ils ne pouvaient les atteindre, ils
avaient tiré deux coups de feu en l'air pour donner l'éveil à leurs
camarades qui étaient embusqués çà et là.

Pendant que les douaniers, trompés par l'apparence, se met-
taient tous à la poursuite de nos deux chasseurs, la bande des
contrebandiers, favorisée par cette diversion imprévue, effectuait
son passage sans être inquiétée le moins du monde. Le même
soir, les infortunés douaniers, qui s'étaient vu frustrés de leur
proie au moment où ils croyaient la saisir, rapportaient au village
les deux sacs contenant les filets qu'ils étaient revenus chercher
avec d'autant plus d'ardeur qu'ils les avaient pris pour des ballots
de contrebande. Quant aux deux jeunes gens, encore sous l'in-
fluence de leurs vives impressions, ils ont suspendu leur filet au
croc, dégoûtés pour long-temps de la chasse à la pantière.

— On écrit de Saint Sorlin au Bien Public :

M^{me} veuve D..., estimable femme, habitant seule une chambre,
se trouve sujette depuis quelque temps à des maux de tête et à des
étourdissements.

Hier 4 du courant, à dix heures du soir, prévoyant qu'elle pas-
serait une nuit mauvaise, cette dame songe à prendre un bain de
pieds pour conjurer son mal, et, munie de son seau, va le remplir
à un puits situé dans la cour; mais au moment où, à l'aide d'une
mauvaise corde passée sur une poulie, elle retirait le seau, un
étourdissement la saisit, et elle est précipitée par-dessus la mar-
gelle sans connaissance. Les eaux étaient très-hautes heureusement
et ont amoindri la chute; leur contact froid a rendu subitement le
sens à cette malheureuse, et, en revenant à la surface, elle a eu la
prévision d'esprit de s'entortiller autour du bras gauche la corde qui
tenait son seau et qui se trouvait attachée par hasard à un objet
voisin par son autre bout.

N'ayant que la tête et le bras hors de l'eau, elle est restée ainsi
depuis sa chute jusqu'à plus de quatre heures du matin, c'est-à-
dire plus de six heures, appelant en vain Au secours! impuissante
à quitter sa position et constamment menacée de la rupture de la
corde à demi pourrie qui la suspendait.

Enfin, à quatre heures et demie, des personnes ayant eu be-
soin d'eau ont entendu, en s'approchant du puits, la voix presque

éteinte de cette pauvre femme et se sont hâtées de la retirer à
l'aide d'une grande échelle.

Les angoisses qu'elle dit avoir éprouvées pendant sa suspen-
sion sont comparables, à la durée près, à celles de Dufavet enfoui
dans son puits, près Lyon.

Des moyens appropriés et immédiatement administrés ont à
peu près rétabli la chaleur chez cette malade, et tout fait espérer
que la contusion qu'elle s'est faite à la tête contre la paroi du puits
et l'espèce de paralysie qu'elle a au bras par le fait de la construc-
tion de la corde se dissiperont bientôt.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des soies pendant
le mois d'octobre dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :

| | |
|---|-------------|
| 721 balles ou parties d'organsin, pesant ensemble net | 61,955 kil. |
| 685 — de trame, — | 45,715 |
| 297 — de grège, — | 25,125 |
| 89 — de soies diverses, — | 3,049 |
| 72 parties de bobines pleines et vides, — | 514 |

1,864 numéros placés.

Poids total, 136,555 kil.

Nouvelles diverses.

M^{me} Charlotte-Félicité de Grouchy, veuve du célèbre Cabanis,
vient de mourir à Paris à l'âge de soixante-seize ans. M^{me} Cabanis
était sœur de M. le maréchal de Grouchy et belle-sœur de Con-
dorcet. Elle a été inhumée dans le cimetière d'Auteuil, commune
qu'elle a habitée long-temps avec son mari.

Il y a en ce moment à Paris trois chefs des principaux comp-
toirs de la maison Rothschild : ce sont MM. Anselme, Salomon et Ja-
mes Rothschild. Leur présence est motivée, dit-on, par la prochaine
adjudication de l'emprunt de 300 millions. Ils ont été reçus par M.
le ministre des finances.

On dit que M. Baring, chef de la maison de Londres, est égale-
ment attendu ici, et qu'il doit ajouter sa soumission aux trois autres.
On assure que les soumissionnaires ont offert de prendre l'emprunt
sans adjudication au cours de 80 fr. 10 c., outre une commission
de 1/4 0/0. Quoiqu'il en soit de ces bruits, il nous semble qu'en pré-
sence du vœu des chambres, M. le ministre des finances ne pourra
s'empêcher d'adopter le principe de la concurrence pour l'emprunt.

— On écrit de Riga, le 23 octobre :

« Le bateau à vapeur Riga, venant de Saint-Petersbourg, et qui
avait mouillé hier après cinq heures du soir à l'endroit destiné pour
les pyroscaphes, a pris feu vers six heures du soir. L'essai de rem-
plir le navire d'eau en pratiquant des ouvertures à ses flancs ne
réussit pas, parce que l'incendie l'allégeait promptement.

Après neuf heures, la flamme devenant toujours plus puissante,
le steamer Unity tira le navire brûlant en aval jusque vers une
digue où, cessant d'être dangereux pour les nombreux navires
mouillés dans le fleuve, il brûla jusqu'à fleur d'eau. C'était un spec-
tacle imposant que celui de ce colosse brûlant dans les ténèbres.
La flamme projetait sur le ciel une lueur rougeâtre, les mâts crou-
laient avec fracas, la voile était consumée en un clin d'œil; la
cheminée vomissait sans cesse des colonnes de fumée et la machine
faisait vacarme; l'eau bouillante sifflait tout à l'entour; la surface
de l'eau était comme un éblouissant miroir. Des milliers d'indivi-
dus étaient sur les deux rives, et personne ne pouvait porter du
secours.

Le bâtiment brûlait encore mercredi matin; le feu ne se perdit
peu à peu que sur les cinq heures, et plus tard aussi la fumée.
Une partie de petits paquets de marchandises, etc., a été sauvée
d'abord. Le reste de la cargaison, qui est demeuré intact, se
trouve dans la partie du navire qui est sous l'eau. Le feu, sorti
des charbons, paraît avoir été produit par un gaz qui s'était dégagé
de ce combustible. Le steamer et une partie des marchandises
sont assurés. »

— On écrit du Blanc, le 29 octobre, au Journal d'Indre-et-Loire :

« Avant-hier, à neuf heures trente-deux minutes du soir, un mé-
téore fort remarquable a été vu au Blanc. Semblable à une étoile
filante, dont le point de départ était entre la petite Orse et le Cygne,
il s'est dirigé à peu près perpendiculairement à l'horizon, en pre-
nant une grosseur et un éclat extraordinaires. Sa lumière blanche
très-vive dépassait celle de la lune qui, au plein et levée depuis
plus de quatre heures, brillait du côté opposé. Le globe lumineux
était à peu près à quinze degrés de l'horizon lorsqu'on l'a perdu
de vue. »

Les Italiens résidant à Paris avaient projeté de faire frapper
une médaille et de faire célébrer un service funèbre pour les frères
Bandiera et les autres prisonniers si cruellement exécutés dans le
royaume de Naples et dans les états du pape.

M. Galotti, connu pour la part qu'il a prise aux événements du
royaume de Naples en 1821 et 1828, s'est présenté ces jours-ci,
avec quelques uns de ses compatriotes, à différentes églises, pour
obtenir cet office. Le clergé a partout refusé ses prières. Les fonds
y destinés seront, par conséquent, versés pour la médaille que
les libéraux italiens, sans distinction d'opinion, font frapper en
mémoire de ces deux victimes. (Constitutionnel.)

Pierre Guyonnet vient d'être exécuté à Angoulême. Il avait été
condamné à la peine des parricides pour avoir empoisonné son vieux
père, âgé de quatre-vingt-six ans, afin de se dispenser de lui payer
une pension viagère de 40 fr. par an. Quand on lui a appris qu'il
n'avait plus que quelques heures à vivre, Guyonnet a été anéanti. Il
a été saisi d'un tremblement nerveux et convulsif jusqu'aux pieds
de l'échafaud; il agitait ses bras et sa tête et tout son corps,
en criant : « Grâce! grâce! » Il a été conduit au supplice re-
couvert d'une chemise blanche, nu-pieds, un voile noir sur la tête.
Comme on craignait que les forces ne vinssent à lui manquer, on
avait pris la précaution de faire suivre le tombereau habituel.

Une foule considérable assistait à cette lugubre exécution.

La police vaudoise s'est montrée rigoureuse envers un enfant
à peine âgé d'un an, que des personnes de Genève, bien connues,
avaient placé depuis un mois en sevrage à Mies. Les papiers de
cet enfant, qui est d'origine française, n'ayant point été expédiés
par l'ambassade de France à Berne aussitôt qu'on l'avait espéré,
l'autorité a enjoint, le mardi 29 octobre, à la nourrice, de repor-
ter cet enfant sur le canton de Genève; ce qu'elle a dû faire, escortée
d'un gendarme qui l'a accompagnée jusqu'à Versoix. Elle est
arrivée le soir à Genève, où les personnes dont elle tenait l'enfant
ont appris avec une surprise mêlée d'indignation l'étrange procédé
de M. le syndic de Mies.

Dimanche matin, au moment de l'arrivée du courrier de Pa-
ris, on a trouvé à Ferney, dans un fossé qui borde la route, et en
face de la principale entrée du bureau de la poste, un enfant nou-
veau-né; ce n'était plus qu'un cadavre. Il a été transporté chez M.
le docteur Gerlier, qui l'a ouvert et a reconnu qu'il était né viable
et d'une forte constitution. M. le maire, accompagné de l'officier de
gendarmerie de Gex, a fait des perquisitions dans plusieurs mai-
sons, en suite d'une lettre anonyme, reconnue plus tard calomnieuse;
elles n'ont eu aucun résultat.

— Au combat de l'Isly, un officier de zouaves, plein d'élan et de courage, tombe frappé d'une balle; aussitôt le fusilier Guichard se précipite à son secours, le charge sur ses épaules et cherche à l'emporter du champ de bataille. Sur le point d'être atteint, il dépose son fardeau, saisit son fusil et se défend énergiquement.

Sur ces entrefaites survient le sous-officier Camat, qui, mettant un genou en terre et faisant le coup de feu, prête un nouvel appui à cette terrible lutte. « Soyez tranquille, disaient à leur capitaine ces deux braves gens, soyez tranquille, nous mourrons peut-être, mais nous ne vous abandonnerons pas. » Et ils eurent le bonheur de le sauver.

Les bulletins officiels n'ont rien dit de ce trait de dévouement.

— On écrit de Cholet (Vendée), 2 novembre, au *National de l'Ouest* :

« Depuis quelques mois l'on répare la voûte de l'église de Mortagne; hier, 1^{er} novembre, pendant les vêpres, l'église était entièrement remplie; quelques petites pierres s'échappent de la voûte; on entend les cris : *La voûte s'écroule!* La terreur s'empare de tous les assistants, qui se précipitent vers les portes, que la foule empêche d'ouvrir entièrement; d'un autre côté, des hommes; des femmes font des efforts pour entrer; le tumulte est au comble, et des femmes et des enfants sont renversés et foulés aux pieds. On dit en ville que la voûte est tombée; M. Halin fils, médecin, court, suivi de plusieurs habitants; ils cherchent à écarter ceux qui persistent à vouloir entrer pour aller secourir leurs parents. On a beau leur crier que la peur seule est la cause du mal; que la voûte est intacte; qu'eux-mêmes empêchent de sortir ceux qui sont dans l'intérieur; on est obligé d'employer la force et de frapper même les plus obstinés. Enfin on peut ouvrir les portes et faciliter l'écoulement de la foule; mais dix femmes ont été foulées aux pieds et sont dans un état déplorable, une d'elles surtout, enceinte de sept ou huit mois.

» Nombre de personnes ont été fortement contusionnées, beaucoup d'autres ont eu leurs vêtements déchirés.

» Il y a trente-deux ans, la même terreur panique a produit les mêmes effets. »

— Nous lisons dans le *Propagateur de l'Aube* :

« Le révérend père Pritchard, ce missionnaire anglais, accoucheur patenté de la reine Pomaré, vient de passer à Troyes avec toute sa famille répartie dans deux belles voitures de voyage. Il paraît que le digne consul, auquel M. Guizot a fait accorder une indemnité pour les dommages qu'il nous a causés, tient à ménager les deniers provenant de la libéralité de nos ministres. Les postillons qui venaient de faire le relais de Troyes demandèrent vingt francs qui leur étaient dus aux termes du tarif postal. Pritchard, qui a appris à Taïti comment il faut en user avec notre gouvernement, voulut employer les mêmes procédés à l'égard des postillons champenois. Il offrit une demi-guinée (12 fr. 7 c.), mais les postillons, au risque de compromettre l'entente cordiale, tinrent bon malgré les *goddem* et les exclamations du gentleman taïtien. On craignit un instant que l'explication ne dégénérât en *boxing*; heureusement l'intervention de l'autorité mit fin au débat. Pritchard, étonné d'avoir tort devant un postillon après avoir eu raison d'un amiral, d'un capitaine de frégate et d'un gouverneur, se décida enfin, mais avec une répugnance marquée, à payer la somme due. »

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

On écrit de Francfort-sur-le-Mein, le 1^{er} novembre :

« L'assemblée législative de notre ville a adopté, dans sa dernière séance, deux résolutions très-importantes pour le commerce. Par l'une de ces résolutions, elle a aboli les

des lettres de change et des billets à ordre, et a ordonné que ces effets, en cas de non-paiement, doivent être protestés le lendemain de leur échéance, comme cela se pratique en France. Par l'autre résolution, elle a affranchi de tout timbre les lettres de change tirées d'une place étrangère sur une autre place étrangère, qui se négocient ou s'endorment à Francfort-sur-le-Mein. »

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid et de Barcelonne sont du 1^{er} novembre. La discussion sur le projet d'adresse continue au congrès. Dans la séance du 31 octobre, l'amendement de M. Isturitz, portant que la réforme, bonne en principe, devait être remise à une autre session, a été rejeté par 124 voix contre 26.

On croit que la session sera de très-courte durée, et l'on parle des premiers jours de décembre comme l'époque où les travaux législatifs seront terminés.

Il est bon, en effet, que le tripotage du mariage se fasse en famille, et, avec la modification adoptée par les cortès à la constitution, elles ne s'assembleront pas de long-temps.

Toutes les lettres s'accordent à présenter l'affaire du général Prim sous l'aspect le plus grave; l'instruction se poursuit avec beaucoup d'activité, et on annonce qu'il comparaitra le lendemain 2 novembre devant un conseil de guerre. Déjà il a fait choix d'un défenseur; il a désigné à cet effet le général Schelly, capitaine général de l'Andalousie. Schelly a accepté la défense de son camarade et s'est adressé aussitôt à deux des avocats les plus renommés de Madrid, MM. Perez Hernandez et Eng. Moreno, pour les prier de le guider dans la tâche qu'il doit remplir. Ce conseil de défense était en permanence dans la maison de l'accusé; il a déjà provoqué une demande de la part du juge de première instance pour réclamer tous les accusés dans l'affaire du complot, en vertu de la loi du 17 avril. Ce serait un moyen de soustraire Prim à la justice exceptionnelle; mais, d'après ce qui est dit plus haut, cette demande aurait été rejetée, car l'illégalité n'est pas ce qui arrête les hommes du jour. On assure que si la peine de mort est prononcée contre Prim et Ortega, la reine doit leur faire grâce.

On accuse le général Prim d'avoir fourni les tromblons avec lesquels une troupe de conjurés attendait le général Narvaez, le 26 au soir, et d'avoir cherché à embaucher des soldats. Son dénonciateur est un commandant.

— Quatre individus, condamnés à mort par le conseil de guerre permanent réuni d'après un *bando* du capitaine-général de la Catalogne, ont été fusillés le 30 octobre à Barcelonne. Ces malheureux se nommaient Miguel Parpal, Antonio Marani, Gabriel Tradull et Ignacio Costa; c'étaient de jeunes ouvriers. Neuf autres individus ont été condamnés à dix, quatre et deux ans de présides.

Pendant qu'on conduisait les quatre condamnés de la citadelle au couvent des ex-trinitaires où a eu lieu l'exécution, la foule voyait ce spectacle avec tant d'horreur qu'un prêtre, devenu subitement fou, s'est jeté dans un puits au moment où le cortège passait devant son habitation.

Le baron de Meer, ce proconsul sanguinaire, a profité de la circonstance pour lancer un ordre du jour contre les incorrigibles ennemis du trône.

Le brigadier Rubin de Celis, ami intime de Prim, et qui commandait une brigade sous ses ordres pendant l'insurrection centraliste, a été arrêté le 28 en vertu d'ordres arrivés de Madrid.

On sait qu'un autre ami de Prim, le colonel Milans del Bosch, qu'on avait fait directeur de la loterie en récompense d'une blessure reçue en combattant les centralistes, est arrêté depuis longtemps et détenu à la citadelle.

Diverses alertes nocturnes ont eu lieu à Barcelonne, par suite de pétards tirés jusque devant la porte des autorités.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, le 28 octobre :

« Le 12 novembre, l'association centrale pour les classes ouvrières se réunira pour la troisième fois dans la salle de la bourse. Le président et les membres de la commission seront nommés. Chaque membre de l'association est tenu de payer une cotisation de 4 thalers par an. »

— On lit dans la *Gazette de Cologne* du 3 novembre :

« L'autorité supérieure ne s'est point bornée à prohiber la mise en vente des nouvelles poésies de Haïne; elle a en outre prohibé la *Propriété*. Cette brochure, qui a plus de vingt feuilles, a paru chez le libraire Otto Wigand. »

Le gouvernement considère cette brochure comme dangereuse. »

CHINE.

Voici enfin des nouvelles de notre ambassade de Chine. On lit dans la *Singapore-Free-Press*, cité par le *Bombay Times*, du 1^{er} octobre :

« L'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Français auprès de l'empereur de Chine s'est embarqué mardi matin à sept heures, afin de continuer son voyage vers la Chine. S. Exc. a été reconduite au bâtiment par le conseiller résident et d'autres personnages, et s'est embarquée au bruit de la salve usuelle du fort. »

» Nous apprenons que S. Exc. a été très-satisfaite de Singapore et comme port de commerce et comme colonie agricole. Elle a visité plusieurs points de l'intérieur; mais nous craignons bien que ses excursions n'aient perdu considérablement de leur charme par l'état affreux des routes. »

Nous apprenons, par voie extraordinaire, que M. de Lagrenée est arrivé à Canton le 18 septembre.

DANEMARCK.

Il paraît qu'en Danemarck on comprend la convoitise de la Russie relativement à ce pays qu'elle voudrait démembrer. Dans la dernière séance des Etats, le conseiller de justice Algreen Using a proposé de prier le roi de déclarer que la monarchie danoise, le Danemarck proprement dit, les duchés de Schleswig et de Holstein, de même que les duchés de Luxembourg, constituent un royaume inséparable; que pour ce royaume-uni inséparable il n'y aura qu'un seul ordre de succession ordonné dans la loi dite royale; que toute tentative de séparation du royaume pourra être empêchée par les sujets du royaume-uni.

POLOGNE.

Dans le courant du mois d'août, on découvrit dans le royaume de Pologne une association politique secrète, et des arrestations furent faites, soit à Varsovie, soit dans d'autres lieux. La commission d'instruction, après avoir mis en liberté 22 personnes qui avaient d'abord paru compromises, a condamné aux travaux forcés à perpétuité en Sibérie les individus dont les noms suivent : Gervasius J. Jowski, assesseur près le tribunal criminel de Legga; Wladislas Wieckowski, avocat; Alexandre Karpinski. 13 autres accusés sont condamnés à la même peine pour cinq ou dix ans. Les biens des condamnés seront confisqués.

MEXIQUE.

Un Français a été assassiné le 22 juillet sur le territoire de la municipalité d'Ayo-el-Chico. Il paraît qu'en se rendant à Mexico, il voyageait en compagnie de deux Mexicains, inspecteurs des tabacs dans la province. On a pris des mesures pour rechercher les assassins et les livrer aux tribunaux.

Le gérant responsable, B. MURAT.

COURS PRÉPARATOIRES AU BACCALAURÉAT

Par MM. FERRAZ, licencié ès-lettres, et ROUGÉE, bachelier ès-sciences.

S'adresser rue Saint-Côme, n. 8, au 5^e, de midi à deux heures.

AVIS.

D'un acte reçu M^{es} Laval et son collègue, notaires à Lyon, le 28 octobre 1844, enregistré.

Il résulte que M. Jean-Baptiste Faure, teinturier, M^{me} Marguerite Collet, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, port des Cordeliers, et M^{me} Marguerite Faure, veuve de M. Louis-Henri Lapouraille, rentière, demeurant à Lyon, rue Pas-Etroit, n^o 5,

ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de teinturier-dégraisseur que le sieur Faure possède à Lyon, susdit port des Cordeliers, n^o 57.

Cette société a commencé le 1^{er} octobre 1844 et finira le 24 juin 1849.

Le siège de la société est fixé à Lyon, port des Cordeliers, 57.

La raison sociale sera *Faure jeune et veuve Lapouraille*.

Chacun des trois associés aura la signature sociale, dont il ne pourra faire usage que pour les affaires de la société, M^{me} Faure étant aux effets ci-dessus spécialement autorisée par son mari.

Pour extrait : Signé LAVAL. (9694)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 4.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi neuf novembre mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en secrétaire, commode, guéridon, tables, chaises, matelas, batterie de cuisine, etc. (5262)

ÉTUDE DE M^e SAIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA COMÉDIE, 2.

A louer ensemble ou séparément.

DEUX CHUTES D'EAU sur une rivière intarissable et d'un cours très-régulier, dont l'une d'une force supérieure, avec bâtiments vastes et propres à tous genres d'industrie, tissage d'étoffes, filature, moulinage, tréfilerie, forges, etc., situées à dix-huit kilomètres de Lyon, sur une grande route. S'adresser audit M^e Sain, notaire à Lyon. (1525)

A CÉDER DE SUITE.

UNE FABRIQUE D'EAUX MINÉRALES, Sise à Valence, place Napoléon, 48.

Cette fabrique, placée au centre d'un commerce très-étendu et, pour ainsi dire, sans concurrence, est appelée à offrir des bénéfices réels, et M. Sybillin, qui en est propriétaire, n'a rien négligé pour asseoir sur de solides bases une clientèle nombreuse. L'appareil est un des mieux confectionnés de ce genre. S'adresser à M. Sybillin, à Valence, place Napoléon, n. 48. (175)

A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés, bien disposé, bien placé et bien achalandé. S'y adresser, grande rueMercurière, n. 49. (2189)

AVIS.

Samedi 2 du courant, à une heure de l'après-midi, il a été perdu UN PORTEFEUILLE dans lequel il y a divers papiers, entre autres un billet de 4,000 fr. échu le 5 novembre courant et un billet de banque de 4,000 fr.

La personne qui l'a trouvé peut le mettre sous enveloppe et l'envoyer par la poste à l'adresse de M. Cazaud, rue Delandine, 51, près la prison de Perrache. (1558)

Ateliers de Pont et Co.

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine économiques, tant portatifs que maçonnés.

Calorifères en tous genres, pour grands établissements, chauffages particuliers, cafés et restaurants.

Cheminées et grilles pour salons dans tous les prix. Escaliers en fer et fonte pour magasins et salons de café.

Cette maison, connue pour apporter les plus grands soins et la plus grande solidité à ses produits, se recommande aussi aux acheteurs par la modération de ses prix. (2605)

ÉCOLE DE THÉORIE-PRATIQUE

POUR LA FABRICATION

DES ÉTOFFES DE SOIE,

Dirigée par J.-V. Jantet et Rilton,

Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement, dirigé jusqu'à ce jour par J.-V. JANTET, seul, et maintenant par J.-V. JANTET et RITTON, se recommande toujours par les soins les plus assidus apportés à l'instruction des élèves. (2614)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellent PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 46; VERNET, place des Terreaux, 15; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlon-sur-Saône, POUCHER-FAYAT, confiseur (Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOUSSET, pharmacien et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grand-Rue, 4. (7918)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1857 (Codez). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, MM. GOLAY père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 41. (1524)

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS, fabricant de plaqué première qualité, a l'honneur d'informer le public que l'on trouvera chez lui, comme d'usage, un grand assortiment de nouveaux modèles simples et riches de réchauds, bords de table, porte-carafes, porte-huiliers, soupicières, cafetières, flambeaux, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier.

Plus un assortiment de COUVERTS et autres objets ARGENTÉS à Paris par les procédés de M. de Ruolz. On trouvera dans ledit établissement du MAILLECHOIX en fil et laminé de toute dimension.

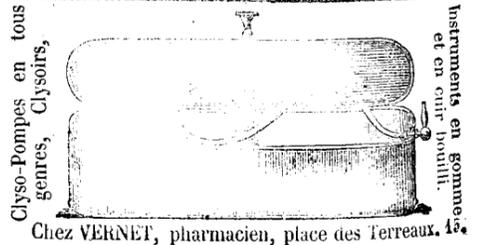
On expédie en province et à l'étranger. (6325)

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,

BREVETÉE D'INVENTION SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Elle guérit de suite et pour toujours les MAUX DE DENTS. Le prix du flacon revêtu du cachet de l'inventeur, de son nom et de sa griffe, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 f. 50 c. Une remise de 3 f. 60 c. sera faite sur douze flacons pris à la fois. Il sera délivré un nombre suffisant d'imprimés pour faciliter aux dépositaires la vente de ce spécifique, et son dépôt sera indiqué une fois par semaine sur l'un des journaux. (909)



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acrétilé ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Code de médicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHAMEZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

L'EAU DE M. DESIRABODE,

Chirurgien-dentiste du Roi, dont les qualités dentifrices sont si anciennement connues, se trouve à Lyon chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8; Villefranche, Denis, coiffeur, Grande-Rue; Tarare, Gay fils, épiciers, montée des Capucins. (4622-7094)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue Poulaiterie, 19.